



|   |  |   |
|---|--|---|
| Véhicule de la Saint-Vincent de Paul par la Société Saint-Vincent de Paul | Case de stationnement pour un véhicule immatriculé commercial, dans le stationnement #20, situé sur la rue Gordon. | Du mercredi 1 <sup>er</sup> janvier au jeudi 31 décembre 2020, de 00 h à 23 h 59 à 23 h   |
| Réalisation d'une murale sur les murs de l'École primaire Lévis-Sauvé     | École primaire Lévis-Sauvé<br>655, rue Willibrord  |   |
| Travaux de transformation majeure de l'auditorium de Verdun               | Auditorium de Verdun   | Du 1 <sup>er</sup> janvier au 29 février 2020, du lundi au vendredi, entre 6 h et 21 h et le samedi et le dimanche, entre 7 h et 17 h |

**En vertu des règlements suivants :**

- Règlement sur la propreté, les nuisances et les parcs de l'arrondissement de Verdun (RCA10 210012, a. 48);
- Règlement concernant l'occupation du domaine public (1516);
- Règlement sur les tarifs (RCA18 210003);
- Règlement sur les commerces ou ventes temporaires (1735);
- Règlement sur la circulation et le stationnement RCA06 210012;
- Règlement interdisant les graffitis et exigeant que toute propriété soit gardée exempte de graffiti (RCA13 210003), art. 13

Ces ordonnances entrent en vigueur le jour de la publication du présent avis conformément à la loi.

Fait à Montréal, arrondissement de Verdun, ce 9 décembre 2019.

Secrétaire d'arrondissement intérimaire,  
Diane Garand